

30 juillet 2021

**Messieurs les parlementaires, Monsieur le président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les présidents des Communautés d'agglomération et Communautés de communes, Mesdames et Messieurs les maires, et Messieurs les présidents des Chambres consulaires**

Au total, la région Centre-Val de Loire comptabilise désormais près de 100 000 bénéficiaires France Relance. Afin de mettre en lumière l'impact concret des crédits du plan de relance sur l'ensemble du territoire, nous avons déjà réalisé 3 campagnes d'affichage urbain en Loir-et-Cher.

Vous trouverez ci-après les mesures du Plan de relance dans le secteur agricole, à travers plusieurs appels à projets. Il est à noter également le lancement d'un appel à candidatures pour un projet structurant : celui des programmes alimentaires territoriaux (PAT). Par le soutien au développement des PAT en Loir-et-Cher, l'État, en partenariat avec le Conseil régional, dynamise l'émergence de filières locales permettant la mise en place de réseaux d'approvisionnement et d'actions visant une amélioration du comportement alimentaire de toute la population dans un objectif de santé publique

De nombreux dispositifs, listés dans cette lettre, restent encore ouverts et sont accessibles. N'hésitez pas à inscrire votre projet au [guichet unique](#) pour bénéficier d'un accompagnement de proximité par les services de l'État en Loir-et-Cher.

*François PESNEAU, préfet de Loir-et-Cher*

## Au sommaire de ce flash info

Le fond de restructuration des locaux d'activité.....	2
Appel à projet - Jardins Partagés .....	3
Alimentation Locale et Solidaire .....	3
Quartiers fertiles .....	4
Projet alimentaire territorial (PAT).....	5
Soutien aux projets de reconversion de friches.....	6
« Démonstrateur de la ville durable ».....	6
Informations par mesure .....	7
Carte des lauréats.....	9
Les aides du Plan de relance.....	9



## Les mesures par bénéficiaire

### Vous êtes une collectivité ?

Retrouvez seulement les mesures qui vous concernent en [cliquant ici](#) ou en scannant ce QR-Code.



### Vous êtes une entreprise ?

Retrouvez seulement les mesures qui vous concernent en [cliquant ici](#) ou en scannant ce QR-Code.



# FOCUS SUR ...

## Le fond de restructuration des locaux d'activité

### Un fonds de restructuration de 60 M€ pour soutenir l'immobilier commercial et artisanal dans les territoires fragiles

Destiné à accompagner des projets de revitalisation commerciales en centre-ville ou dans des quartiers de communes présentant des fragilités et relevant à ce titre de programmes tels que les zone d'aides à finalité régionale (AFR), les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les zones de revitalisation rurale (ZRR) et / ou de territoires Action cœur de ville et Petites villes de demain, le fonds de restructuration des locaux d'activité est porté par l'ANCT.

Il cible les acteurs possédant une activité de restructuration du commerce, des locaux artisanaux et de services, que sont notamment les entreprises publiques locales (SEM, SPL) et leurs filiales, les établissements publics de l'État ou les opérateurs qu'ils auront désignés, les bailleurs sociaux ou des promoteurs privés.

Les opérations peuvent concerner des projets de rénovation, de transfert, de remembrement, de changement de destination... Les programmes peuvent être mixtes (rez-de-chaussée actifs et logements dans les étages).

**Ce fonds est doté de 60 M€ sur 2 ans et propose une prise en charge jusqu'à 50 % du déficit d'opération.**

Les dossiers de candidature sont à déposer sur le site dédié :

<https://fondscommerce.anct.gouv.fr/>

Pour obtenir le règlement général et financier et pour tout renseignement et aide dans la constitution des dossiers, vous pouvez solliciter la Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher :

Martine Pommier (02.54.55.75.60), [martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr)

ou Diana Beaulieu-Milisavljevic (02.54.55.76.65), [diana.beaulieu-milisavljevic@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:diana.beaulieu-milisavljevic@loir-et-cher.gouv.fr).



### Fonds de restructuration des locaux d'activité

Ce fonds est destiné au soutien des projets de réaménagement commercial ou artisanal dans les territoires fragilisés, engagés dans une stratégie globale de revitalisation.



## Appel à projet - Jardins Partagés

L'alimentation a été au cœur de nos préoccupations pendant la crise sanitaire qui a servi de déclencheur au regain de l'approvisionnement de denrées alimentaires en circuit court. Son corollaire, le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine, s'en est trouvé renforcé. Aussi, le Plan de relance veut entretenir cette dynamique en allouant 17 Millions € du volet « agriculture » au soutien de jardins partagés et collectifs, **dont 60 000 Euros pour le Loir-et-Cher.**



Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatique, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc.) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier, qui tisse des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures. Tous types de jardins, quelle que soit leur taille, du moment qu'ils sont situés en zone urbaine ou péri-urbaine peuvent être soutenus, tant qu'ils s'inscrivent dans l'esprit de la mesure.

**Les aides sont accessibles aux associations, aux collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi qu'aux bailleurs sociaux via un appel à projet départemental ouvert jusqu' au 31 décembre 2021 (<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites/France-Relance-en-Loir-et-Cher/Appel-a-projets-relatif-aux-projets-de-jardins-partages-et-d-agriculture-urbaine>).**

Les taux d'aide maximum sont de 80 % du montant total du projet pour une association et de 50 % pour une collectivité territoriale (et leurs groupements) ainsi que pour les bailleurs sociaux. Elles seront accordées pour des **investissements matériels** (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements tels que récupérateur d'eau de pluie) et **immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols)**, avec possibilité de prestations annexes de formation ou d'accompagnement du porteur de projet pour aider au lancement et à la consolidation du projet.

**Contacts DDT :** [ddt-seadr@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-seadr@loir-et-cher.gouv.fr) / Christelle VOISIN-JOUANNEAU au 02 54 55 75 84 ou Thierry GRIFFON au 02 54 55 75 44

## Alimentation Locale et Solidaire

Favoriser l'accès de tous à une alimentation composée de produits frais et locaux, en veillant plus particulièrement à la situation des populations isolées ou modestes, fait l'objet de la mesure alimentation locale et solidaire. Dotée d'une enveloppe de 30 millions d'euros au niveau national, 160 000 € lui sont consacrés dans le département de Loir-et-Cher.

Tous les acteurs (**têtes de réseaux œuvrant à la structuration de l'approvisionnement en produits frais et de qualité, communes, intercommunalités, associations, magasins de producteurs, groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, entreprises et start-ups de l'économie sociale et solidaire, etc.**) engagés dans le développement de



**l'accès à des produits locaux pour les citoyens les plus modestes et isolés peuvent bénéficier de ce dispositif**, dès lors qu'ils garantissent l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale à des citoyens qui en sont éloignés. Ces projets peuvent prendre la forme d'élaboration ou de distribution de paniers d'alimentation, la préparation et la distribution de repas ou encore l'organisation de cuisines partagées, ou de marchés solidaires.

Cette mesure peut également venir en complément des mesures portées par le ministère des solidarités et de la santé qui soutient les associations de lutte contre la pauvreté.

**Seuls les investissements matériels ou immatériels liés à la réalisation du projet (formation, prestation de conseil...) sont éligibles.**

**Si vous êtes intéressés, vous pouvez déposer une demande de subvention au plus tard le 15 septembre 2021** dans le cadre de l'appel à projet départemental (<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites/France-Relance-en-Loir-et-Cher/Appel-a-projets-alimentation-locale-et-solidaire>).

**Contacts DDT :** [ddt-seadr@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-seadr@loir-et-cher.gouv.fr) / Christelle VOISIN-JOUANNEAU au 02 54 55 75 84 ou Thierry GRIFFON au 02 54 55 75 44

## Quartiers fertiles

Pour accélérer le développement de l'**agriculture urbaine** dans les quartiers du NPNRU, l'ANRU a lancé un appel à projets : Les Quartiers fertiles. L'Agence soutient une centaine d'initiatives (jardins d'insertion, micro-fermes,...). Les lauréats devront accompagner la structuration de filières locales en y associant de manière étroite les habitants et en s'inscrivant dans une logique productive. Ils bénéficient d'une aide financière, et d'un appui technique pour la mise en œuvre de leur projet.

Les projets soutenus par le présent appel à projets doivent porter sur des QPV d'intérêt national ou régional du NPNRU.

Pour assurer la bonne articulation des initiatives d'agriculture urbaine proposées avec les projets de renouvellement urbain auxquelles elles doivent s'intégrer, les candidats éligibles sont :

- **les collectivités territoriales** menant les projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU, qu'ils portent sur des quartiers d'intérêt national ou régional ;
- **tout autre opérateur**, sous réserve de la formalisation d'un partenariat avec la collectivité portant le projet NPNRU.

**Tous les détails sur cet appel à projet sont disponibles sur le site :**

<https://www.anru.fr/developper-lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers>

**Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 16 juillet 2021**, selon les modalités définies dans le cahier des charges. Les lauréats seront annoncés à l'automne.

**Pour plus d'informations**, écrivez à [anruplus@anru.fr](mailto:anruplus@anru.fr) / ou en local : [didier.brill@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:didier.brill@loir-et-cher.gouv.fr)



## Projet alimentaire territorial (PAT)

Le contexte de crise sanitaire a mis en évidence le rôle pivot des projets alimentaires territoriaux (PAT) au service de la résilience alimentaire des territoires. Ils sont en effet apparus comme des outils adaptés pour réagir rapidement, grâce aux synergies existantes entre acteurs, dont la finalité est « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. »

C'est dans ce contexte que le plan France Relance prévoit de renforcer le soutien au développement des PAT, en finançant l'émergence mais aussi des actions d'investissement, afin de structurer les filières locales et permettre la mise en place de réseaux d'approvisionnement et d'actions visant une amélioration du comportement alimentaire de toute la population.

Ainsi, l'État et la Région Centre-Val-de-Loire ont lancé un appel à candidatures visant à soutenir l'**animation ainsi que les investissements réalisés dans le cadre des PAT**, afin d'accélérer la dynamique régionale de ces derniers. Pour être éligibles à cet appel à candidatures, les projets devront bénéficier de la labellisation, ou être en cours de labellisation.

Les actions portées par un partenaire du PAT (achat de matériel, achat de foncier, équipements,...), sont éligibles dès lors qu'elles sont validées par le porteur du PAT, et qu'elles répondent bien aux enjeux du projet alimentaire (relocalisation de l'alimentation notamment).

**Les actions doivent être réalisées dans les 3 ans.**

Les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec les partenaires de la Région (**réseau INPACT Centre et l'association Résolis**) en amont de la procédure de dépôt de dossier, afin de s'assurer de la recevabilité de ce dernier.

Le porteur de PAT et/ou chaque porteur de projet réalisé dans le cadre du PAT sollicite directement l'aide, et devra pour cela déposer une demande de subvention et justifier son appartenance et son implication dans le plan d'action du projet du territoire via un engagement réciproque.

**Pour être éligible, le dossier de candidature doit être complet et transmis avant la date de clôture de dépôt des candidatures, fixée au vendredi 29 octobre 2021.**

Renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Appel-a-candidatures-regional>



# Soutien aux projets de reconversion de friches

## Deuxième appel à projet

Suite au 1<sup>er</sup> appel à projet (AAP) lancé fin 2020, dans le cadre du plan de relance, pour soutenir des projets qui s'inscriraient sur des sites en friche, l'enveloppe de 259 millions d'euros qui devait se répartir en deux sessions a finalement été mobilisée en totalité sur la première session.

L'enveloppe régionale en Centre Val-de-Loire a ainsi été portée à 9,2 M€ et 16 projets structurants d'aménagement de friches ont été financés sur les crédits France Relance « recyclage foncier ». **En Loir-et-Cher, 2 projets bénéficient de ce financement, à Vendôme et à Millançay, respectivement à hauteur de 497 157 € et 92 997 €.**



Le Premier ministre ayant annoncé la mobilisation d'une nouvelle enveloppe nationale de 360 M€ pour la reconversion de friches (dont 30 M€ fléchés vers l'appel à projet ADEME sites pollués), un second appel à projet vient d'être lancé par la préfecture de région sur la base d'une enveloppe d'un peu plus de 9 M€, pour **un dépôt de candidature d'ici le 8 octobre 2021**. Le nouvel appel à projet de l'ADEME s'inscrit dans les mêmes échéances.

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/francerelance-en-region-2eme-aap-recyclage-du-a3729.html>

Ce second AAP a également pour ambition d'accompagner des projets prêts à être engagés ou suffisamment définis pour permettre l'établissement d'un bilan financier, et qui devront porter sur des aménagements avec production ou réhabilitation de surfaces de logements, de surfaces économiques ou d'équipements publics dont le bilan économique fait apparaître un déficit après prise en compte de toutes les autres subventions publiques mobilisables.

**Pour tout renseignement, et pour vous aider dans la constitution des dossiers, vous pouvez solliciter la Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher ainsi que la DREAL Centre Val de Loire :**

- DDT : Laure Yvonnet (02.54.55.76.20, [laure.yvonnet@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:laure.yvonnet@loir-et-cher.gouv.fr)) et Martine Pommier (02.54.55.75.60, [martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr))
- DREAL : Fabien Guérin (02.36.17.45.61, [planderelance-dreal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:planderelance-dreal@developpement-durable.gouv.fr))

## Appel à manifestation d'intérêt

### « Démonstrateur de la ville durable »

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « *Démonstrateur de la ville durable : habiter la France de demain* », qui s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) géré par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI, service du Premier ministre), a été lancé pour soutenir des opérations d'aménagement innovantes.



Cet AMI est doté de 300 millions d'euros. Le projet démonstrateur doit être porté par une collectivité territoriale, associée le cas échéant, à un aménageur et à tout autre partenaire intéressé. Il vise à mettre en valeur une opération de transformation urbaine à réaliser sur un îlot ou un quartier.

Afin d'encourager les communes et intercommunalités à s'engager, quels que soient leur taille et le stade d'avancement du projet, l'AMI prévoit une première phase d'accompagnement allant jusqu'à 36 mois, assortie d'une aide financière à l'ingénierie. Le choix des projets sera opéré par un jury national.

Afin de permettre aux collectivités territoriales de se préparer, les réponses à l'AMI sont attendues en 3 vagues successives : 10 septembre 2021, 5 novembre 2021 ou à une date encore à définir, au cours du premier trimestre 2022.



A noter que l'aide financière prévue en phase d'incubation est de 50 % du coût total des dépenses éligibles, plafonnée à 500 000 €.

Pour obtenir le cahier des charges ou pour tout renseignement et aide dans la constitution des dossiers, vous pouvez solliciter la Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher: Martine Pommier (02.54.55.75.60), [martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr)).

## Informations par mesure

Volet écologie		
En cours	Amplification des programmes alimentaires territoriaux (PAT)	AAP ouvert jusqu'au 31/10/2021 En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022, et dans la limite des crédits disponibles. En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Fonds Avenir bio	AAP ouvert jusqu'au 01/09/2022. En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Soutien aux petites cantines scolaires	AAP ouvert jusqu'au 31/10/2021 et dans la limite des crédits disponibles En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Alimentation locale et solidaire	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 En savoir plus : <a href="#">Article ci-dessus</a>
En cours	Jardins partagés	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 En savoir plus : <a href="#">Article ci-dessus</a>
En cours	Plan de modernisation des abattoirs	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	[ADEME] ORPLAST : Investissements pour l'incorporation de matières plastiques recyclées	Quatrième date de dépôt : 01/12/2021. AAP ouvert jusqu'au 15/09/2022 En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	[ADEME] "Hubs territoriaux" : favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 14/09/2021 En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Plan de reprise opéré par les agences de l'eau (alimentation en eau potable, assainissement, continuité écologique des cours d'eau)	AAP ouvert jusqu'à épuisement des enveloppes. En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a> (Loire-Bretagne) <a href="#">Lien vers le site dédié</a> (Seine-Normandie)
En cours	Efficacité énergétique et décarbonation (ASP, <3M€ d'investissements)	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus : <a href="#">Lien vers le site dédié</a>

<b>En cours</b>	[ADEME] Efficacité énergétique et transformation des procédés (DECARB IND, >3M€ d'investissements)	AAP ouvert jusqu'au 14/10/2021 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	[ADEME] Biomasse énergie et entreprises (BCIAT)	AAP ouvert jusqu'au 14/10/2021 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	[ADEME] Tremplin pour la transition écologique des PME	AAP ouvert jusqu'à épuisement de l'enveloppe En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	[ADEME] Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation	Aide en ligne disponible jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	[ADEME] Diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation	Aide en ligne disponible jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	[ADEME] Etudes préalables aux investissements dans les déchetteries professionnelles	Aide en ligne disponible jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	[ADEME] Soutien aux installations de production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération	AAP ouvert jusqu'au 14/10/2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	[ADEME] « Briques technologiques et démonstrateurs » : favoriser une industrie hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables	AAP ouvert jusqu'au 15/09/2021 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	MobBiodiv' : restauration écologique, 2ème appel à projets	AAP ouvert jusqu'au 24/09/2021 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	Fonds friches DREAL: recyclage foncier	AAP ouvert jusqu'au 08/10/2021 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>Volet compétitivité</b>		
<b>En cours</b>	Quartiers culturels créatifs	Deuxième date de dépôt : 03/10/2021 AAP ouvert jusqu'au 01/10/2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	Innovation et transformation numérique de l'Etat	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	Mise à niveau numérique des collectivités	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	Plan de relance pour l'industrie : volet national - secteurs stratégiques	AAP ouvert jusqu'au 07/09/2021 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>Volet cohésion</b>		
<b>En cours</b>	Devenir/recruter un conseiller numérique	Mesure en place jusqu'en 2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	Accompagnement intensif des jeunes (AIJ)	Mesure en place jusqu'en 2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	Promo 16-18, la route des possibles	Mesure en place jusqu'en 2022 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	Fabrique des territoires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
<b>En cours</b>	Volontariat territorial en administration (VTA)	Mesure en place jusqu'à épuisement des crédits En savoir plus: <a href="#">Lien vers le site dédié</a>



# Carte des lauréats

> [Découvrez les lauréats du plan de relance dans votre département !](#)

## Les aides du Plan de relance

Le plan de relance compte aussi de nombreux dispositifs qui ne se font pas par appel à projets et restent ouverts sous forme de guichets : aide à l'embauche des jeunes, MaPrimeRénov', soutien à l'export, etc.

**Découvrez-les en scannant ce QR-Code ou en [cliquant ici](#).**

(Lien direct : <https://cutt.ly/3h1RBvM>)



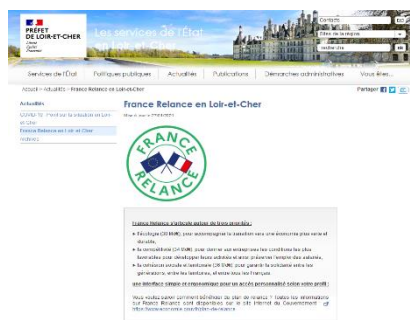
Retrouvez toutes les lettres d'information France Relance et l'actualité en Loir-et-Cher en suivant ce lien : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites/France-Relance-en-Loir-et-Cher>

## RELAIS D'INFORMATION

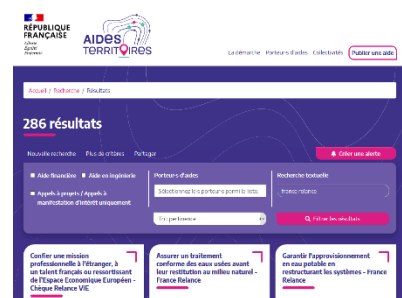
Site internet  
[France-relance.gouv.fr](https://France-relance.gouv.fr)



Page et Flash info  
France relance 41  
sur site [préfecture](#)



Site internet  
[Aides-territoires](#)



Réseaux sociaux



@Prefet41



@Prefet41

Guides dédiés

[À destination des maires](#)

[À destination des TPE/PME](#)

